

La réunion libre des agriculteurs de l'Assemblée nationale a nommé, le 19 décembre, les membres du bureau de la société.

Ont été élus :
Président : M. de Bouillé.
Vice-présidents : M. de Dampierre, M. de Lavergne.
Secrétaires : M. de Montlaur, M. de Saint-Victor, M. Clamard de La Fayette, M. Baudarne-Leroux.
Trésorier : M. de Carayon-Latour.

On lit dans l'*Echo du Nord* :
« Nous recevons par le courrier du soir une lettre de M. Charles Seydoux qui répond à nos sollicitations réitérées en nous affirmant sur l'honneur qu'il lui est matériellement impossible d'accepter la candidature. Les convenances nous faisant un devoir de ne plus insister, nous exprimons à M. Charles Seydoux les sincères regrets de tous nos amis. »

Le Conseil de révision du département se réunira à la Préfecture, mardi 26 décembre, pour statuer sur les demandes de soutien de famille de la classe 1870.

On lit dans l'*Echo du Nord* :
« Il nous arrive, de certains points des départements voisins, de curieuses nouvelles. On s'attend, sur un point des côtes que nous ne désignerons pas, mais dont nous tenons le nom à la disposition de l'autorité, à une tentative de débarquement de la camarilla bonapartiste. Les conjurés comploteraient, à tort ou à raison, sur la connivence de quelques personnages militaires pour faciliter l'opération et leur organiser une escorte suffisante pour marcher sur Versailles. »

On nous assure que cette parodie du retour de l'île d'Elbe aura lieu avant six semaines. Du moins, tel est le plan des conjurés; mais il est très possible que cette tentative soit de nouveau ajournée par suite de la divulgation du plan.

En tous cas, avis à ceux qui ont charge de veiller à la sécurité et à l'ordre publics.

Le cinquième tirage pour le remboursement de l'emprunt du département du Nord aura lieu publiquement à Lille, dans l'une des salles de la Préfecture, le 2 janvier 1872, à une heure de relevée.

Le tirage se composera des numéros de quatre cents obligations remboursables comme suit :
Le premier numéro sortant, 1 obligation remboursable à 50,000 fr.
Le second numéro sortant, 1 obligation remboursable à 10,000 fr.
Les deux numéros suivants, 2 obligations remboursables à 1,000 fr.
Les cinq numéros suivants, 5 obligations remboursables à 500 fr.
Les vingt numéros suivants, 20 obligations remboursables à 200 fr.
Les 371 derniers numéros, 371 obligations remboursables à 100 fr.
Les obligations définitives sorties seront remboursables en OR, à partir du 1^{er} février 1872.

A Lille, à la Société de Crédit industriel et de Dépôts du Nord ;
A Paris, chez M. P.-M. OPPENHEIM ;
A Bruxelles, chez M. ERRERA-OPPENHEIM ;
Et à Anvers, chez MM. BASHWITZ et C^o.
Lille, le 8 décembre 1871.

Le tribunal correctionnel de Lille a rendu hier son jugement dans l'affaire du duel de MM. G. Brane et Giraud.

Les prévenus, reconnus coupables de coups et blessures ont été condamnés à chacun 100 fr. d'amende.

Les témoins, MM. Monnier, Favier, Huidiez, Crespel, paieront chacun 25 fr. d'amende.

Le tribunal a ensuite statué sur le procès en diffamation à la requête de M. Georges Brame contre M. Giraud, en raison d'un article publié par ce dernier dans le journal les *Coulisses*.

M. Giraud a été condamné à quinze jours de prison et 500 fr. d'amende ; M. Marescaux, gérant du journal, et Mme Bayard, imprimeur, sont condamnés à chacun 50 fr. d'amende.

Le jugement sera inséré dans les journaux les *Coulisses*, le *Progrès*, le *Mémorial*, l'*Echo du Nord*, le *Courrier populaire*, la *Vraie France*, le *Propagateur*.

Il vient de se passer à l'une des dernières audiences du tribunal de police correctionnelle de Lille, un fait dont la connaissance intéresse un grand nombre de nos concitoyens.

Trois honorables négociants de la ville se sont vus condamnés, pour détention d'armes de guerre, chacun à cinq francs d'amende et à la saisie des dites armes, bien qu'elles fussent leur propriété légitime.

Pendant la guerre, l'achat des armes était autorisé et même encouragé, il n'en est plus de même aujourd'hui; on revient à la légalité et on fait bien, mais on devrait le dire et inviter tout détenteur d'armes de guerre, même achetées de ses propres deniers, à les restituer à l'Etat. Il ne serait que juste d'ajouter

que la valeur de ces armes sera remboursée en se basant sur leur état actuel et sur leur coût habituel à l'Etat; les villes ont bien acheté leurs armes spécialement en vue de la défense nationale et en ont été indemnisées, un honorable citoyen qui pour ne pas augmenter les charges de la ville s'est armé à ses propres frais, doit être traité de la même façon.

Nous espérons que ces observations seront écoutées et que des mesures seront prises pour qu'il n'y ait plus de surprise. Le tribunal, en n'appliquant qu'une peine très légère, a reconnu la bonne foi des délinquants, mais il n'en est pas moins désagréable de figurer en police correctionnelle et de perdre la valeur des armes que le patriotisme seul vous avait conduit à acheter.

(Affiches et annonces.)

Par jugement du tribunal correctionnel d'Hazebrouck, en date du 24 novembre dernier, le sieur Bréms (Aimé-Louis-Henri), marchand de bestiaux, demeurant à Cassel, a été condamné pour infractions aux lois et arrêtés sur la peste bovine, savoir :

1^o A un mois de prison et 200 francs d'amende pour avoir détenu un animal soupçonné d'être atteint du typhus, sans en avoir averti le maire de la commune ;
2^o A une amende de 300 fr. pour avoir introduit du Pas-de-Calais dans l'arrondissement d'Hazebrouck, des animaux de l'espèce bovine ;
3^o Et à cinq amendes de 5 fr. chacune pour avoir fait circuler des bestiaux de commune à commune, sans s'être muni des autorisations et certificats nécessaires.

La malle des Indes qui, depuis la guerre, avait abandonné la route de Calais à Marseille pour celle d'Ostende à Brindisi, transitera de nouveau par la France, à partir du 5 janvier prochain ; elle débarquera à Calais et passera par le Mont-Cenis pour Brindisi, qui remplace définitivement Marseille comme port d'embarquement.

Le 16 décembre a eu lieu un tirage d'obligations remboursables à 500 fr. de la Compagnie du chemin de fer de Lille à Valenciennes. Voici les numéros sortis :

12,532—17,220—1,561—118—14,022
10,714—11,350—18,327—7,188—5,264
—17,249—4,413—4,371—13,354
17,319—16,201—5904—12,791—17,270
9,858—8,889—8,096—19,247—8,721—
18,993—6,072—3,672—8,133—18,127
—10,276—10,021—14,437—10,673—
4,686—26,545—35,693—29,075
34,337—34,242—23,651—39,124—
25,311—29,051—35,388—34,720—
33,374—38,888—25,564—29,267—
—20,138—32,871—30,886—29,381—
35,663—23,271—24,034—35,633—
22,551—35,079—28,525—32,061—
38,361—29,721—36,177—35,645—
23,555—32,273—37,474.

Le fils d'un tailleur d'une commune des environs de Pont-à-Marcq, âgé de douze ans, Achille D..., se trouvait, il y a quelques jours, dans l'atelier de son père. Il s'amusait à découper une image représentant Napoléon III remettant son épée au roi de Prusse, et lutinait un garçon tailleur. Ce dernier le tourmenta à son tour, et le menaça, en riant, de lui couper la langue avec de gros ciseaux. Plusieurs fois il fit semblant de mettre la plaisanterie à exécution en effleurant avec les ciseaux la bouche du petit garçon, lorsque celui-ci tira subitement la langue qui, prise entre les ciseaux, eut une partie coupée.

Le père prit l'enfant dans ses bras et le porta chez M. W..., médecin, qui était heureusement chez lui. Après avoir arrêté l'hémorragie, le médecin recousut le bout de la langue. Par suite de l'inflammation qui se manifesta deux jours après, le pauvre petit ne peut encore aujourd'hui qu'avaler du bouillon. On espère néanmoins le sauver.

(Mémorial.)

Trois accidents sont arrivés depuis quelques jours dans la banlieue de Douai :

Hier, à la fabrique de sucre d'Auby, pendant la nuit, une terrible explosion se fit entendre. Trois générateurs venaient de sauter sans occasionner, heureusement, d'autres dommages que des dommages matériels.

Hier à Dorignies, à la fosse nouvelle, un terrible accident est arrivé. Une énorme pierre s'est attachée de la voute d'une des galeries principales et écrasa littéralement un pauvre ouvrier qu'on dit père de huit enfants. Pauvre veuve !

Dans les derniers jours de la semaine dernière un fait assez étrange s'est passé dans la commune de Raches.

Un enfant de quatre ans, fils du sieur Désiré Faneau, batelier, dormait paisiblement dans un petit lit, pendant que le père et la mère prenaient leur repas en compagnie de deux autres personnes. Tout à coup, un cri déchirant part du lit où repose la petite créature; la mère s'élança aussitôt et trouve son enfant couvert de sang... D'un coup de dent, un gros rat venait de lui couper un des doigts de la main gauche.

La police a arrêté un nommé François Franchomme, âgé de 33 ans, accusé de viol sur une enfant de 9 ans.

La personne qui a fait insérer dans le *Journal de Roubaix* une annonce sous les initiales B. X. est prié de faire prendre les réponses au bureau. Il y en a 14.

Même avis pour l'annonce aux initiales V. C.

COUR D'ASSISES DU PAS-DE-CALAIS

CRIMES D'AUDESSELLES
assassinats et vols

AFFAIRE JOSEPH LEMETTRE

Audience du 20 décembre 1871

Après l'acte d'accusation que nous avons publié dans nos précédents numéros, M. le président procède à l'interrogatoire de Lemettré. L'accusé a une figure juvénile et imberbe, il tient les yeux baissés et parle à voix basse. Il est vêtu d'un pantalon et d'un paletot de velours comme un ouvrier endimanché.

Lemettré nie être l'auteur des incendies qui ont éclaté successivement chez Lucien Cugny, la veuve Lisse, Framery, mais il reconnaît avoir à différentes reprises, tiré des coups de pistolet pour faire croire qu'il y avait une bande de malfaiteurs dans le pays. Il espérait sans doute ainsi éloigner de lui les soupçons.

Il nie également avoir volé chez M^{me} Lambert, mais il avoue être l'auteur du vol commis au presbytère d'Audeselles, ajoutant qu'il avait un nommé Briche pour complice et qu'ils se sont partagé le butin.

Interrogé sur l'assassinat d'Adolphe Cugny, Lemettré répond que cette affaire ne le regarde pas.

Vient ensuite l'instruction sur l'assassinat, l'incendie et le vol Foucart.

Le président : Racontez-nous les détails de ces horribles forfaits ?
R. Briche et Malfoy sont venus me chercher le 29 octobre 1869. Ils se sont précipités sur Foucart et l'ont étranglé. C'était un complot convenu entre nous trois. On devait brûler la maison après avoir dépeupillé le cadavre, ce qui a été fait par mes deux complices. Nous avons pris part au vol tous les trois.

R. Après l'arrestation de toute la famille Foucart soupçonné de l'assassinat de Cugny, vous êtes devenu l'intime ami d'Eugène Foucart, âgé de 19 ans, resté seul dans la maison ? Quelle part avez vous prise dans cet assassinat ?
R. C'est Briche qui a serré le mouchoir autour du cou de Foucart, qui est tombé inanimé.

D. Et du produit du vol ?
R. J'ai conservé les objets mobiliers, et j'ai donné à chacun de mes complices 50 écus.

D. C'est invraisemblable. Cette montagne de linge pouvait vous compromettre. Vous auriez préféré vous approprier l'argent qui compromet moins. D'ailleurs, il aurait été plus naturel de vous partager tous les objets volés, si vous étiez trois pour commettre le vol.
D. N'avez-vous pas porté chez Foucart une malle volée chez Delattre, pour faire croire que Foucart était l'auteur du vol ?
R. Le vol a été commis par Malfoy et Briche, ce sont eux qui ont apporté la malle chez Foucart, ils avaient le dessein de vous signaler.

D. Le 23 novembre, n'avez-vous pas commis un troisième vol chez Mme Lambert ?
R. Oui, avec Briche. Nous y avons enlevé de l'argenterie et une grande quantité d'objets.

Assassinat de Malfoy.

D. En mars 1870, vous avez assassiné Malfoy, et jeté son cadavre dans le puits de la ferme abandonnée de M. Framery. Malfoy avait été étranglé à l'aide d'une corde serrée autour du cou par un bougeon de chaise ?
R. Je n'ai pas étranglé Malfoy.

La suite de l'interrogatoire de Lemettré n'offre rien de particulier.

On commence l'audition des témoins. Leurs dépositions font peser sur Lemettré les plus lourdes charges.

Il reste cinquante-cinq témoins à entendre. L'audience est levée à huit heures un quart.

VILLE DE ROUBAIX.

Cours public de Physique.

Mercredi 27 décembre, à 8 h. 1/4 du soir.

Le Ludion, les Aréomètres, recherche de l'eau dans le lait.
Recettes scientifiques.

BOURSE DE PARIS

du 23 Décembre
Rente 3 p. o/o..... 55 55
— 4. 1/2 p. o/o..... 80 80
Nouvel emprunt..... 90 00

Commerce

Liverpool, 22 décembre.
Marché ouvre ferme. Ventes probablement 12,000 b., livrable fort.

Londres, 22 décembre.
Or 108 7/8. Londres 109 1/4. Upland 20 1/4.

New-York, 21 décembre.
Upland, 20 c. 1/4
Change 4 fr. 92 1/2. — Or, 108 3/4 0/0.

A New-Orléans, le low middling revient à 129 fr. au Havre.
A Savannah, le low middling revient à 126 fr. » au Havre.

Voici le tableau résumant le mouvement de l'article aux ports; les quantités sont exprimées en milliers de balles :

	Expéditions			Stock	Recettes 1870
	Anglet.	France.	Chatin.		
Samedi....	17	3	»	2 410	17
Lundi....	24	13	4	3 412	44
Mardi....	24	5	2	2 428	21
Mercredi.	29	8	1	6 434	22
Jeudi....	11	2	3	4 438	20
Vendredi	»	»	»	»	6
Totalen 6j.	105	29	10	17	130

COTONS.

HAVRE. — Vendredi 22 décembre 1871. — Les affaires ont encore été assez calmes aujourd'hui, mais le ton a été assez sensiblement meilleur, en raison des avis d'Amérique et des avis d'Angleterre. Il y a plutôt meilleure tenue pour les Amériques disponibles, et le livrable bien que restant assez irrégulier, est plus ferme cependant. On a fait du low middling Georgie à 118 fr., et à côté de cela, on a payé 120 fr. 50 pour du fully low middling. C'est surtout le terme qui a baissé. On a payé 129 fr. pour Louisiane, sur février et mars; et ensuite pour mars seul, et il n'y a plus de vendeurs au-dessous de 121 fr.

Les ventes notées à quatre heures vont à 792 b.

LAINES.

Demande soutenue, sans variation, et on a noté aujourd'hui 52 b. Buenos-Ayres, suint, de 190 à 210 fr.

Résumé du marché du Hatre du vendredi matin 15 décembre au jeudi soir 21 décembre.

Le marché a été calme et indécis cette semaine : on s'est trouvé d'une part en présence de la solution prochaine de la question des droits de douane sur les textiles et d'autre part les avis du dehors n'ont rien eu de stimulant. — Les recettes aux Etats-Unis, quoique toujours moins abondantes que l'an dernier, sont redevenues assez fortes pour faire espérer une récolte dépassant l'estimation de trois millions de balles préconisée il y a quelques temps. — On croit aussi que la révision du stock à Liverpool, qui doit avoir lieu bientôt, présentera un excédant assez sérieux sur le chiffre actuel. — Ces causes réunies ont écarté momentanément la spéculation, et la consommation, encore largement pourvue par ses achats des semaines précédentes, n'a acheté que par petits lots, des colons nouveaux en bonnes classes de très ordinaires et au-dessus. — Par suite, les prix ont retrouvé d'environ 2 fr., pour les cotons disponibles et de fr. 2 50 à 3 fr. pour ceux à livrer.

CONVOI FUNEBRE

Les amis et connaissances de la famille HAZEBROUCQ-DELESCLUSE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre faire part du décès de Monsieur CIRYACQUE-JOSEPH HAZEBROUCQ, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister au convoi et service solennels qui auront lieu le mardi 26 courant, à neuf heures et demie, en l'église Notre-Dame.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Grand-Chemin, 2.

THÉÂTRE DE ROUBAIX

Dimanche 24 décembre 1871

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE

Miss Multon, Drame en 3 actes, de MM. E. Nus et A. Belot.

Tableaux lumineux, présentés par l'opticien DUVIQUET.

Les trois gamins, comédie-vaudeville en 3 actes, de M. Clairville.

On commencera à 6 heures 1/4.

Lundi 25 Décembre 1871

A L'OCCASION DES FÊTES DE NOËL
Tout enfant accompagné d'une personne aura droit à son entrée gratuite.

SPECTACLE EXTRAORDINAIRE

Dernière représentation
L'article 47, drame nouveau en six actes de M. A. BELOT.

Tableaux lumineux, présentés par l'opticien Duviquet.

Première représentation
Un taillé ur pour dames, comédie vaudeville en 1 acte de M. Jules Renard.

On commencera à 6 heures 1/4

THÉÂTRE DE LILLE

Dimanche 24 Décembre.

Roland à Roncevaux, grand-opéra en 4 actes, paroles et musique de Mermel. DANSES.

Maitre Pathelin, opéra-comique, en 1 acte, par MM. A. De Leuven et F. Lauglé, musique de M. F. Bazin.

Une Femme qui se Grise, vaudeville en 1 acte, par MM. Guinée, Delacour et L. Tgiboust.

ORDRE DU SPECTACLE : 1^o Une femme qui se Grise ; 2^o Roland ; 3^o Maitre Pathelin.

On commencera à 6 heures 1/4

MODES

Madame DEPOILLY a l'honneur d'annoncer aux dames de Roubaix qu'elle vient d'ouvrir un magasin de modes (aux Quatre Saisons) rue Pellart, n^o 5 et les invite à venir visiter son bel assortiment de fleurs et de plumes de premier choix ainsi que rubans et turquoises.

Ayant nouvellement reçu plusieurs modèles de Paris (haute nouveauté) pour dames demoiselles et enfants, elle espère que son genre de travail plaira au bon goût de ces dames et qu'elles l'honoreront de leurs visites.

English spoken. — Fashionable millinery 1871

Spécialité de dentiers en tous genres
Traitements spéciaux pour le
REDRESSEMENT DES DENTS
VERBRUGGÆ
DENTISTE
BRÉVETÉ PAR S. M. LE ROI DES BELGES
RUE DE L'HOSPICE, 8, ROUBAIX

Eau, pommade des frères Mahon.

Médecins spéciaux des hôpitaux de Paris etc., « où ils obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. » (Rapport de l'Académie de Médecine à M. le ministre de l'intérieur.) Guérison de la maladie de la peau et du cuir chevelu, dartres, pellicules, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Consultation par correspondance à Paris, rue de Rivoli, 30. — Eau, 2 fr. Pommade, 3 fr.
Dépôt à Roubaix, à la pharmacie Coille, Grande-Place. 1499

Un décret du 28 décembre 1870 autorise l'inscription dans le JOURNAL DE ROUBAIX des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES ET DES ACTES DE SOCIÉTÉ du département du Nord.

ANNONCES
PUBLICATION LÉGALE

D'un acte reçu par M^o Louis-Amédée-Jean DUCHANGE, notaire à la résidence de Roubaix, soussigné en présence de témoins, ce 16 décembre 1871, et portant la mention suivante : « Enregistré à Roubaix, le 29 décembre 1871. F^o 18 R^o C^o n^o 4, reçu 5 francs, décimes, 1 franc et Signé E. Raison.

Il résulte que :
La société formée en nom collectif entre M. Emile Segard, employé de commerce, demeurant à Roubaix et un commandité à l'égard d'une autre personne, dénommée audit acte, pour douze années, à partir du premier juillet 1860, ainsi qu'il résulte d'un acte reçu par M^o DUCHANGE, notaire à Roubaix, le 18 juin 1860 pour la fabrication des articles de Roubaix, sous la maison sociale Emile Segard, et compagnie, dont le siège est à Roubaix, est et demeure dissoute à partir du 20 décembre 1871.

La liquidation sera faite par M. Emile Segard.

Pour extrait conforme à la minute, dont deux expéditions ont été déposées, l'une au greffe du Tribunal de Commerce de Roubaix, et l'autre au greffe de la Justice de Paix, du Canton-Ouest de Roubaix, le 23 décembre, 1871
Signé DUCHANGE
1670

Etude de M^o DUTHOIT, notaire à Roubaix, rue du Pays.
VENTE
DE
GRÉANCES
montant à 4498 francs 85 c.
dépendant de la faillite du sieur Scarceiau, ancien marchand de pétrole à Roubaix.

Le mardi 26 décembre 1871, à onze heures précises du matin, M^o DUTHOIT, notaire à Roubaix, procédera en son étude à la vente publique de ces gréances.

S'adresser pour renseignements :
1^o A M^o PANNIER, agréé au Tribunal de Commerce de Roubaix, syndic de la faillite.
2^o A M^o DUTHOIT, notaire chargé de la vente.

Etude de M^o DUCHANGE, notaire à Roubaix.

QUARTIER DU CUL DE FOUR
Près la filature de Monsieur Papon.
DOUZE
MAISONS
à étage
A VENDRE
pour en jouir de suite

Le jeudi 28 décembre 1871, 2 heures de relevée, M^o DUCHANGE, notaire à Roubaix, procédera en son étude à l'adjudication définitive de la propriété ci-dessus désignée rapportant un revenu annuel de 2292 fr. Mise-à-prix proposée 18,000 fr.
L'acquéreur pourra conserver moitié du prix.

S'adresser pour les renseignements audit M^o DUCHANGE.
1657

Etude de M^o CARDON, notaire à Saint-Quentin

A VENDRE
par adjudication
publique et par lots

Le dimanche 31 décembre 1871, deux heures précises de l'après-midi en l'étude de M^o CARDON.

1^o Un établissement à usage de